



### ... UN ENTRETIEN ADAPTÉ DES DIFFÉRENTS ESPACES

La gestion différenciée est un autre mode de gestion ! Elle implique de redéfinir les objectifs d'entretien de chaque lieu suivant ses caractéristiques, sa fonction et sa fréquentation. Cela permet de ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité de soins.

Par exemple, l'entretien d'un gazon pourrait se justifier dans certaines zones fréquentées, à usage récréatif ou sportif. Ailleurs, il vaut mieux opter pour des modes de gestion moins intensifs.

Un plan de désherbage permet quant à lui d'identifier, mesurer et classer les zones à désherber selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux afin d'adapter les méthodes d'entretien en conséquence.



### CIMETIÈRES ET TERRAINS DE SPORT

De nombreuses méthodes alternatives offrent des solutions pour supprimer l'utilisation de produits herbicides dans les cimetières.

Ainsi, remplacer certains espaces minéralisés par des massifs améliore l'aspect esthétique d'un cimetière et suscite l'indulgence de la population face à l'apparition de quelques herbes spontanées.

Dans les allées imperméabilisées, aucun désherbage n'est nécessaire lorsqu'elles sont en bon état. Sinon, le balayage ou le désherbage thermique permettent d'éliminer les quelques herbes qui parviennent à s'installer. De plus, lors de projet d'aménagement, privilégier des allées rectilignes permet de faciliter la circulation des appareils d'entretien.

Entre les tombes, arracher, couper, passer le désherbeur thermique ou encore utiliser des plantes couvre-sol permet de réduire le nombre d'interventions. De plus, espacer les tombes permet de faciliter le passage de la tondeuse, ou au contraire accoler les semelles pour limiter

les interstices dans lesquels la végétation peut se développer. Sur les terrains de sport, certaines pratiques d'entretien permettent de limiter l'apparition des herbes indésirables comme plantains, trèfles... Tout d'abord, choisir des variétés de graminées adaptées au sol et au climat et ayant un bon pouvoir couvrant permet d'éviter les espaces nus, propices au développement de pissenlits et autres indésirables. En outre, éviter le compactage du sol, maîtriser l'arrosage et la fertilisation, enlever et éliminer les déchets de tonte, tondre avec des lames parfaitement affûtées, sont autant de méthodes qui permettent de favoriser la résistance du gazon à certaines maladies.



### ... AUPRÈS DE LA POPULATION

Communiquer et dialoguer avec la population sur les choix de la commune de réduire l'utilisation des pesticides afin de respecter la santé des habitants et des salariés ainsi que préserver l'environnement permet de diminuer les plaintes.

Par exemple, expliquer que l'herbe haute abrite une biodiversité intéressante et que laisser pousser l'herbe ne signifie pas un défaut d'entretien mais une volonté de préserver la faune et la flore qui y élisent domicile apaisera tout passant. En outre, l'accueil sera meilleur si les initiatives et les efforts réalisés par la commune sont bien mis en évidence et communiqués de manière transparente à la population.



### ALLER PLUS LOIN INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

[www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)

[www.natagora.be](http://www.natagora.be)

[www.gestiondifferenciee.be](http://www.gestiondifferenciee.be)

[www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

Sources: [www.loiret-nature-environnement.org](http://www.loiret-nature-environnement.org)  
[www.natagora.be](http://www.natagora.be)  
[www.gestiondifferenciee.be](http://www.gestiondifferenciee.be)

INFOS

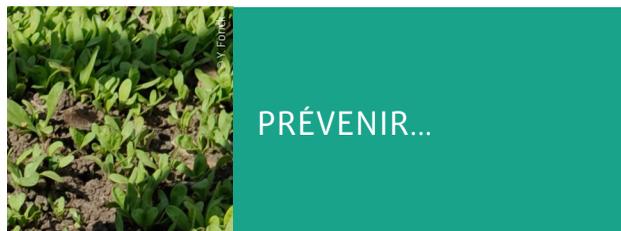
[pesticide@environnement.irisnet.be](mailto:pesticide@environnement.irisnet.be)  
[www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)





### ... LA RÉGLEMENTATION

La nouvelle Ordonnance du 20 juin 2013 relative à « une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable » étend l'interdiction d'application de pesticides dans les espaces publics qui était d'application depuis 2004. Dans ce cadre, les demandes de dérogations sont soumises à davantage de conditions, pour arriver au 31 décembre 2018 à une interdiction totale. Une restriction plus pointue est également d'application dans certaines zones sensibles. Toutefois, certains pesticides pourront toujours être utilisés dans des situations extrêmes, comme la lutte contre certaines plantes nuisibles. Enfin, pour toute application de produits phytopharmaceutiques autorisée, la détention d'une « phytolice » est obligatoire à partir du 25 novembre 2015.



### ... LA LEVÉE DE VÉGÉTATION SPONTANÉE

Végétaux et paillis arrêtent les rayons du soleil, empêchant la levée de végétation spontanée. De nombreuses espèces de plantes vivaces et d'arbustes peuvent être utilisées pour couvrir le sol, les pieds d'arbres, les pieds de murs, les talus... Le choix des végétaux doit se faire en fonction des conditions climatiques, du type de sol et de leurs caractéristiques : vitesse de croissance, volume qu'ils occuperont à terme... Les paillages organiques, biodégradables, favorisent l'activité biologique et l'aération du sol. En outre, ils possèdent une bonne capacité de rétention d'eau et améliorent la structure du sol après incorporation et décomposition lente. Même si certaines herbes spontanées parviennent à se développer, l'arrachage est facilité par un enracinement faible.



### ... LES HERBES INDÉSIRABLES

La binette, la serfouette, le sarcloir, le couteau à désherber sont autant d'outils qui remplacent efficacement les produits herbicides dans les massifs ou sur les allées perméables. Un balayage régulier des caniveaux et des pieds de murs permet d'éliminer le substrat et les graines qui s'y accumulent, mais également d'arracher la végétation installée, quand elle est peu développée. Une large gamme d'outils mécaniques permet également de désherber les surfaces meubles (sable, gravillons, herbe...) en déracinant les herbes par un travail du sol sur les premiers centimètres. Enfin, le désherbage thermique, qui consiste à appliquer un choc thermique sur les plantes, provoque l'éclatement des cellules et entraîne la mort de la partie aérienne des végétaux ciblés.



### ... À STOPPER LA PROPAGATION DES PLANTES INVASIVES

La Berce du Caucase, la Renouée du Japon, la Balsamine géante, sont autant d'espèces exotiques qui envahissent les espaces verts au détriment de nos plantes domestiques. Les moyens de lutte sont nombreux et dépendent surtout de la plante et de son étendue sur le terrain. Arrachage manuel, fauchage, débroussaillage, bâchage, replantation d'arbustes, étrépage... sont les principales techniques. Les herbicides ne doivent être utilisés qu'en dernier recours, et de manière limitée.



### ... DES ESPACES PUBLICS POUR LIMITER LE RECOURS AUX PESTICIDES

Aménager les nouveaux espaces publics en anticipant l'entretien qu'ils vont demander permet de limiter au maximum le recours aux pesticides. Cette réflexion doit être menée en amont, dès la conception de nouveaux ouvrages, et à chaque fois que des travaux sont envisagés. Créer des trottoirs enherbés, réaliser des parkings végétalisés, limiter les jointures et bordures... sont autant de solutions à envisager. Par ailleurs, accepter la végétation spontanée, en redécouvrir les vertus esthétiques, ou même culinaires, est une autre façon de réduire l'utilisation des pesticides.

#### Des Communes « Zéro Pesticides » !

Plusieurs communes bruxelloises ont déjà opté pour une gestion de leurs espaces verts sans pesticides. Ainsi, la commune d'Uccle a entamé depuis 2008 une démarche visant le zéro phyto. L'espace le plus représentatif des efforts réalisés est le cimetière de Verrewinkel où un vaste plan de gestion et de réaménagement a permis d'aboutir à l'abandon des herbicides.

Quant à Schaerbeek, plus aucun pesticide n'est utilisé dans l'entretien des espaces publics depuis 2005. Enfin, Woluwe-Saint-Pierre a investi dans une nouvelle balayeuse-désherbeuse qui devrait permettre d'entretenir 60% des espaces précédemment traités avec des produits phytopharmaceutiques. Les 40% restant seront notamment gérés par les balayeurs nouvellement équipés de sarcloirs. Un bel exemple de collaboration entre services propreté et espaces verts !